

NOVEMBRE 2015

TRAVAUX FORESTIERS EN COURS SUR LES BERGES DE LA RIVIÈRE



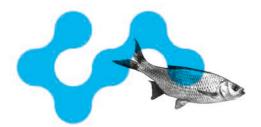
Si l'entretien des berges et de la végétation environnante incombe aux propriétaires riverains des cours d'eau, le SMECRU peut aussi être amené à agir dans le cadre du Contrat de rivières.

Le Plan de Gestion des Berges et des Bois morts (PGBB) vient de faire l'objet d'une Déclaration d'intérêt général permettant aux équipes missionnées d'intervenir sur les espaces à l'abandon.

Des travaux sur les parcelles publiques ont d'ores et déjà commencés, à Sallenôves par exemple.

DES ENJEUX MAJEURS

Cet entretien courant de la rivière et de ses abords est indispensable pour préserver la qualité de l'eau, favoriser la biodiversité mais aussi, assurer la sécurité des bien et personnes. En effet, les berges et la ripisylve* sont des espaces à la fois clés et fragiles, qu'il faut faire vivre et protéger. Les interventions prioritaires en cours dans le cadre du PGBB ont ainsi deux objectifs majeurs : éviter la formation d'embâcles** et rajeunir la végétation. Pour réaliser ces actions, le SMECRU missionne une équipe spécialisée en travaux forestiers. Les propriétaires riverains sont prévenus au préalable de leur intervention par courrier et tenus de respecter un droit de passage.







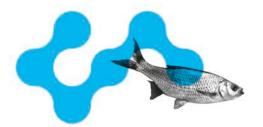
LES OPÉRATIONS RÉCENTES

À Sallenôves, sur les Petites Usses (parcelle publique), des travaux d'entretien de la ripisylve ont ainsi été réalisés sur 500 mètres linéaires en octobre. Les arbres qui menaçaient de créer des embâcles ont également été coupés sur les berges des Usses à Musièges et Chilly (sur 700 mètres linéaires). Ces opérations permettent parallèlement de rajeunir la végétation. Enfin, à Cercier, une intervention ponctuelle a permis de retirer 4 gros spécimens d'hêtres, tombés dans le lit de la rivière, sur une parcelle privée. Les arbres ont été retirés à la pelle, coupés et le bois récupéré par le propriétaire.

APPEL À MOBILISATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Le bassin versant des Usses compte près de 300 km de cours d'eau, la plupart sur des terrains privés. Au delà des interventions prévues au PGBB, chaque propriétaire doit donc se mobiliser sur le linéaire qui lui appartient, pour assurer au quotidien un fonctionnement optimal du milieu. Un guide d'entretien sera prochainement distribué par le SMECRU aux quelque 1500 riverains de la rivière. Il comprend tous les bons conseils pour une intervention équilibrée, aux impacts positifs pour l'ensemble du territoire des Usses.

N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question ! contact@rivieres-usses.com





^{*} Ripisylve : forêt naturelle, riveraine d'un cours d'eau ou plus généralement d'un milieu humide. Elle peut correspondre à un liseré étroit (boisements de berges) comme à un corridor très large (forêt alluviale). Ce milieu vivant évolue au fil du temps, d'où l'importance de le surveiller et l'entretenir régulièrement.

^{**} Embâcle : obstacle à l'écoulement des eaux.